



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES

BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 29 JANVIER 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt neuf janvier à dix huit heures, le Bureau Communautaire légalement convoqué par courrier du vingt trois janvier deux mille vingt quatre, s'est réuni dans les locaux de la Communauté de Communes des Deux Rives, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BAYLET Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

2024BC1-1-4-06

OBJET : ACCORD-CADRE DE TRAVAUX ET FOURNITURE SUR RÉSEAUX EAUX USÉES ET PLUVIALES SUR LE TERRITOIRE DE LA CC2R 2023-2027
AVENANT À UN ACCORD-CADRE DE TRAVAUX

Étaient présents :

Messieurs BAYLET Jean Michel, TERRENNE Jean Paul, DELACHOUX Jean-Paul, RENAUD Olivier, Madame FILLATRE Francine, DELFARIEL Eric, DOUSSON Bruno, RATTO Stéphan, Madame LE CORRE Christiane, Madame MAERTEN Marie Bernard, MERIEL Guy et BOYER Serge.

Absents excusés :

Messieurs BENOIT Pascal et DUPUY Jean.

Assistait à la réunion :

Mr BRAJOUX Pascal : Directeur Général des Services

Stéphan RATTO a été désigné secrétaire de séance

2024BC1-1-4-06

**OBJET : ACCORD-CADRE DE TRAVAUX ET FOURNITURE SUR RÉSEAUX EAUX
USÉES ET PLUVIALES SUR LE TERRITOIRE DE LA CC2R 2023-2027
AVENANT À UN ACCORD-CADRE DE TRAVAUX**

Le Président rappelle que la Communauté de Communes des Deux Rives a lancé une consultation pour un accord-cadre relatif à des travaux et fournitures sur réseaux eaux usées et pluviale sur le territoire de la CC2R 2023-2027, par voie de procédure adaptée ouverte, soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

Le Bureau Communautaire en date du 11 septembre 2023 a attribué l'accord-cadre à l'entreprise COUSIN PRADERE pour un montant annuel maximum de 500 000 € HT. Ledit accord-cadre a été notifié à l'entreprise le 11 octobre 2023.

Par un ordre de service notifié à l'entreprise COUSIN PRADERE le 21 décembre 2023, des prix nouveaux provisoires ont été appliqués à l'accord-cadre.

La Commission des Plis s'est tenue le 22 janvier 2024 pour se prononcer sur l'avenant n°1.

L'avenant n°1 a donc pour objet de rendre définitifs ces prix nouveaux. Cet avenant n'induit ni une augmentation du montant maximum de l'accord-cadre ni une augmentation de la durée d'exécution des prestations. Les prix nouveaux se présentent comme suit :

N° des prix	DESIGNATION ET DEFINITION DES PRIX	QUANTITE	UNITE	PRIX UNITAIRE
P113 - TRAVAUX DE REHABILITATION SANS TRANCHEE				
P113.01	Reconnaissance préliminaire de canalisation par système de télévision en circuit fermé			
P113.01a	Installation de chantier d'inspection télévisée		le forfait	1 000,00 €
P113.01b	Nettoyage de la canalisation par curage hydrodynamique - Dn compris entre 150 et 200mm		le mètre linéaire	2,50 €
P113.01c	Nettoyage de la canalisation par curage hydrodynamique - Dn compris entre 201mm et 300mm		le mètre linéaire	3,00 €
P113.01d	Nettoyage de la canalisation par curage hydrodynamique - Dn compris entre 301mm et 400mm		le mètre linéaire	3,90 €
P113.01e	Pompage par camion hydrocureur		la 1/2 journée	845,00 €
P113.01f	Contrôle de l'état initial par inspection télévisée		le mètre linéaire	5,00 €
P113.01g	Rapport d'inspection préliminaire pour chemisage		le mètre linéaire	1,30 €
P113.02	Travaux préparatoires et vérification de l'état d'accueil			
P113.02a	Découpe de branchements pénétrants dans les canalisations de diamètre nominal inférieur ou égal à 400 mm		l'unité	150,00 €
P113.02b	Travaux préparatoires (fraisages, burinages) et élimination de béton		le mètre linéaire	35,00 €
P113.02c	Mise à disposition d'une unité robot pour travaux de fraisage, burinages		l'heure	250,00 €
P113.02d	Nettoyage / rinçage de la canalisation par curage hydrodynamique		le mètre linéaire	3,40 €
P113.03	Travaux ponctuels			
P113.03a	Mise en place d'une manchon inox - Dn compris entre 150 et 200mm		l'unité	455,00 €
P113.03b	Mise en place d'une manchon inox - Dn compris entre 201 et 300mm		l'unité	555,00 €
P113.03c	Mise en place d'une manchon inox - Dn compris entre 301 et 400mm		l'unité	670,00 €
P113.04	Chemisage-gainage aux ultraviolets			
P113.04a	Installation unite de gainage		le forfait	2 000,00 €
P113.04b	Gainage d'une canalisation - Dn compris entre 150 et 200mm		le mètre linéaire	107,00 €
P113.04c	Gainage d'une canalisation - Dn compris entre 201 et 300mm		le mètre linéaire	142,00 €
P113.04d	Gainage d'une canalisation - Dn compris entre 301 et 400mm		le mètre linéaire	206,00 €
P113.05	Traitement des extrémités de gaine			
P113.05a	Reprise du gainage au droit d'un regard		l'unité	328,00 €
P113.05b	Plus-value pour finition inox - Dn compris entre 150 et 200mm		l'unité	225,00 €
P113.05c	Plus-value pour finition inox - Dn compris entre 201 et 300mm		l'unité	245,00 €
P113.05d	Plus-value pour finition inox - Dn compris entre 301 et 400mm		l'unité	335,00 €
P113.06	Traitement des Piquages sur collecteur			
P113.06a	Réouverture des piquages circulaires		l'unité	530,00 €
P113.06b	Mise en place d'une selle de branchement - Dn compris entre 150 et 200mm		l'unité	650,00 €
P113.06c	Mise en place d'une selle de branchement - Dn compris entre 201 et 300mm		l'unité	800,00 €
P113.06d	Mise en place d'une selle de branchement - Dn compris entre 301 et 400mm		l'unité	1 050,00 €
P113.07	Réfection des regards			
P113.07a	Etanchement de regard par Injection		l'unité	450,00 €
P113.07b	Ragréage de regard par mortier hydrofuge		l'unité	600,00 €
P113.07c	Reprise de cunette		l'unité	280,00 €
P115 - DOSSIER DE RECOLEMENT				
P115.01	Plan de récolement	0,00	% du DQE	0,50 %

En conséquence, le Président propose :

- de conclure l'avenant n° 1 tel que détaillé ci-dessus ;
- de l'autoriser, ou son représentant légal, à signer ledit avenant et toute pièce y afférente.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DÉCIDE

- de conclure l'avenant n° 1 tel que détaillé ci-dessus ;
- d'autoriser le Président, ou son représentant légal, à signer ledit avenant et toute pièce y afférente.

Fait à Valence d'Agen, le 29 janvier 2024
Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme
A Valence d'Agen, le 30 janvier 2024

Le secrétaire de séance désigné
Le Maire de LE PIN



Stéphane RATTO

Le Président de la Communauté de
Communes des Deux Rives



Jean Michel BAYLET

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le

08 FEV. 2024

Affiché sur le panneau des annonces légales le

08 FEV. 2024

AR Préfecture

Accord-cadre travaux et fourniture réseaux eaux usées et pluviales territoire de la CC2R 2023-2027 Avenant

Identifiant unique de l'acte :	082-248200016-20240129-2024BC1_1_4_06-DE
Numéro d'acte :	2024BC1_1_4_06
Date de décision :	29/01/2024
Nature :	DELIBERATIONS
Code matière :	1-1-4-0-0 (Commande Publique / Marchés publics / accords-cadres)
Fichier acte :	2024BC1-1-4-06 Accord-cadre travaux et fourniture réseaux eaux usées et pluviales territoire de la CC2R 2023-2027.pdf
Collectivité émettrice :	cc-des-deux-rives
Acte transmis par :	Sophie PONTARINI

Date d'envoi de l'acte :	08/02/2024 10:59:51
Date de réception de l'AR :	08/02/2024 11:00:22